L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer également. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Masia, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai.

Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
11 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR APALACHICOLA.

La goëlette ATLANTIC, doublée en cuivre, capitaine S. Sawyer, ayant une partie de son fret engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 janv Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)

La goëlette Packet MONTGOMERY, capitaine Smith, elle est neuve, tire peu d'eau, est doublée en cuivre, a une partie de son fret engagé, et partira bientôt. Pour le reste de son fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
12 jan Nouvelle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LA HAVANE (via Key West).

La fine voilière PHENIX, doublée en cuivre, capitaine E Spicer, partira positivement le 20 courant et recevra 30 ou 40 passagers de plus.—S'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à TOURNE & BECKWITH,
17 janv Nlle Levée, no 28 et 29.

A LOUER OU A FRETER.

La goëlette doublée en cuivre, AIGLE, capitaine G W Ashby, porte un fret de 750 barils—s'adresser pour les conditions, à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
11 janv

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette neuve et doublée en cuivre CALLAO, capitaine S Pool. Pour conditions s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
15 janv rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBE OU LA HAVANE.

La polacre espagnole VISCAYNA, capitaine Canar, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier et doublé en cuivre LA LUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir du fret et des passagers, pour le susdit port. Il a une très-belle chambre pour loger des passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co.,
12 janv Rue Ste. Anne, No. 31.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette SOPHIA, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, entre les rues Conti et Saint-Louis, ou à HARRISON, BROWN & co.
10 janv rue Royale, no 117.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 00, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE,
5 janv rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA-CRUZ.

Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vanstaveren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à
5 janv M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 24

AVIS—Il a été perdu par les soussignés, un certificat de 9 actions de la Banque de Cité, sous le no. 560, daté du 24 août 1833. Ce certificat avait été envoyé de New York, ici, dans le mois de septembre 1834, dans une lettre qui n'est jamais parvenue. Arret ayant été mis sur le dit certificat, il ne peut être d'aucune utilité. La personne qui pourrait l'avoir en sa possession, soit à New-York, ici, ou dans toute ville intermediaire, est priée de l'envoyer.

DURAND & UZURAU.
12 janv—1ps, 6a rue de Chartres, no 67

A Vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 160 sacs café vert de la Havane; 200 do. de la récolte présente; 300 milliers de cigarres, quelques-unes de qualité intérieure; 66 sacs de café de Saint-Domingue; figues de Malaga en barils et en boites; confitures de la Havane en pots, et gelées en petites boites.
3 balles de mousselines françaises imprimées } ayant droit
8 boites de schâles } à débenture
15 janv

153 SACS café de première qualité de la Havane, en débarquement du brick Sat. de Trinidad, vis à vis la rue de la Douane, à vendre par
J D BEIN, J R ST. JOHN & co.
15 janv rue de Chartres, no 60.

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien couvent des Ursulines où il recevra les personnes qui voudront lui parler. Les bâtisses de la susdite Université étant achevées, il est autorisé à admettre quelques élèves de plus, quoique le nombre actuel se monte à 130, dont 86 sont Louisianais. Les professeurs sont au nombre de 14. M. Elet compte de partir pour St. Louis, vers le commencement d'avril prochain.
janv—3ps P. HUCHET KERNION, agent

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

JE certifie que M. J. Rapallo m'a guéri d'un mal d'yeux dans l'espace de sept jours, et que j'étais tellement incommodé de la vue depuis plusieurs mois, au point que je ne pouvais plus rien faire. J'ai été exposé depuis à l'air, au feu et à différents travaux, sans me ressentir de cette incommodité. En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat, pour attester la vérité. CHINE MONETTE, f. d. c. libre.

M J. Rapalo guérit radicalement les croissances de chair dans l'œil, sans aucune opération. Sa demeure est rue St. Pierre, No.64. 13 janv

CINQ MILLE sangsues françaises, en débarquement du navire la Jeune France, de Bordeaux, à vendre par
P O SORBE,
13 janv rue Royale, no 118

A VENDRE par WHITE & co, rue de la Douane, no. 20, Quincaillerie—250 scies à moulin et autres de 6 à 7 1-2 pieds; 60 douz de faux patentées c 3 de 44 à 52 pouces; 200 douz haches de Harrison, assorties; 10 douz dito anglaises; 20 coffres de fer de 300 à 2000 lbs; 20 balances patentées à peser de 300 à 1800; 200 brasses cable en fer; 100 boites de pipes, et poudre à tirer de différentes qualités, en petits barils, demi do et boites de ferblanc. 17 janv

HUILE DE PALMA CHRISTI—7 barils en débarquement bateau à vapeur Tuscarora, et à vendre par GREY, DURRIVE & co,
14 janv Nouvelle Levée, no 42 & 43.

A VENDRE—460 sacs café de la Havane.
15 janv ED GOTTSCHALK, courtier.

VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S W Waters vs. Edward McCauley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 6 février prochain, à une heure p m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,
Conditions de la vente—comptant.
5 janv G WMORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème carré ou ilet; et le No. 4, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environé par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 55 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 53 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions: comptant.
27 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit;—Savoir:—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, deux et trois, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit:— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—

Conditions—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King contre Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacuns, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.
27 déc G. W. MORGAN, shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit:

UN TERRAIN IRREGULIER

situé dans le faubourg Soulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française)

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la Nl Levée, Roffignac et Lacourse et le fleuve, et ayant à peu près 486 pieds 7 pouces de face, faisant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc, etc. Lesdits terrains, etc, sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur; pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions: comptant.
15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à 1 heure après-midi.

L'esclave mulatresse nommé CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, actions de la Banque de la Cité.
12 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 12 de février prochain, à une heure de l'après midi: l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.
10 janv G W MORGAN, shérif.

Les héritiers d'Ives Lemonier contre P A Fiecheaux.

EN vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu, à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, en cette ville, mercredi, 28 du courant, à 11 heures du matin,

Une quantité de drogues &c. saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée. Conditions—comptant.
19 janv G W MORGAN, shérif.

Robert Ferriday & co. contre Robert A. Wright.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.

Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.
19 janv G W MORGAN, shérif.

BELLE MENAGERIE DE GREEN ET BAILY.

DANS laquelle se trouve réunis un grand nombre d'animaux les PLUS RARES et les plus CURIEUX qui aient jamais paru dans cette ville. Elle est établie dans la nouvelle maison construite à cet effet, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.

HEURES D'EXHIBITION.
Depuis 10 du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.
Depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 5.
Depuis 6 heures jusqu'à 10 heures du soir.
PRIX D'ENTREE.................50 cents
Enfans et domestiques...............25 do

L'entrée pour les gens de couleur est du côté ouest de la Ménagerie—nul argent ne sera reçu à la porte, où l'on devra se procurer des billets d'entrée au bureau, rue Poydras. Billets d'abonnement à vendre. Les chevaux de cet établissement sont aussi à vendre. 13 janv—30

THEATRE DE M SAUBERT.
Spectacle des Merveilles de l'Art et la Nature.
NOBLES SOIREES FRANCAISES.
Encoignure de la rue Gravier

M SAUBERT a l'honneur de prévenir le très respectable public que ses jours de représentations sont fixés à quatre par semaine, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi.

Prix d'entrée $1; moitié pour les enfans.

N. B.—Les personnes de couleur ne peuvent y être admises. 15 janv

EXHIBITION.

Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis à-vis le théâtre américain,

DES deux grands portraits représentant la tentation D'ADAM & D'EVE,

et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe. Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée....50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

EXERCICES GYMNASTIQUES,
ET ECOLE DE DISTRACTION.
DE ROPER.
Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.
☞ Ouverts tous les jours jusqu'à midi. ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er, décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.
29 novembre—☞

CALLIGRAPHIE.

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges differens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de puis 8 jusqu'à 60 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L, BRINGIER. 21 nov—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—John P. Henderson contre ses créanciers—Attendu que John P. Henderson, débiteur insolvable, en prison, a conformément à l'acte créé pour les débiteurs insolvables et en prison, et afin d'obtenir la jouissance dudit acte, adressé sa pétition à la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est donné par les présentes aux créanciers dudit pétitionnaire, qui sont tenus d'apparaitre à la cour le vendredi 6 février prochain, à 10 heures a. m. pour exposer les raisons contraires à la demande du pétitionnaire et s'opposer à ce qu'il soit mis en liberté—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, ce 10 de janvier A. D. 1835. 14 jan—12 P. LE BLANC, député greffier.

PHARMACIE DE J. MICHINARD.
ENCOIGNURE GIROD ET TCHOUPITOULAS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 jan

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Rosalie Chesneau, voudront bien s'adresser à l'exécuteur testamentaire soussigné.
JEAN ROUSSEAU,
Rue de Chartres, No. 48, entre Toulouse et St. Louis.
14 janv—3, 1f 10j

AVIS—Le directeur du directory pour l'année 1835; sera prêt à être délivré dans quelques jours. Les personnes qui ont changé de domicile dernièrement, sont priées de donner avis de leur nouvelle demeure, au No. 54, rue Royale. Le prix du volume est de $1 50 cts. On y insérera des avis au prix de $5 la page, y compris une copie du livre.
8 janv—d W. BLOOMFIELD.

☞ Aux propriétaires de terre sur les derrières de la ville.

UNE personne ayant d'un à 4acres de terre dans les marais, entre le chemin à coulisses et la rue St. Louis, mais pas à plus d'un demi mille de la Levée, et désirant vendre un tel morceau de terre à un prix raisonnable, pourrait trouver un acheteur en s'adressant à RALPHS JACOBS,
17 janv—3 rue St. Philippe, no. 13,

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa déligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

100 Boucauts en débarquement, à vendre par F. H. PETITPAIN,
16 janv encoignure Chartres & Toulouse,

BLANC DE BALEINE.

200 Caisses blanc de baleine en débarquement du navire Henry Kneeland, et à vendre par F. H. PETITPAIN,
16 janv Chartres & Toulouse.

ENSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la géographie, y compris l'usage des globes, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons particulières.

Sa demeure est rue Royale no 160, encoignure Toulouse.
7 janv—2m, 3ps

TRAITEMENT DES MALADIES
DES YEUX ET DES OREILLES
Consultation sur les Maladies Chroniques.
Par le Dr. DUBOURG, professeur particulier de médecine à l'Ecole Pratique de Paris.

CE Médecin, dont les talens sont garantis par les nombreux succès annoncés dans les journaux français, et les attestations des plus illustres professeurs et médecins de Paris, ne pratiquera ici que celles des branches de l'art de guérir qui lui doivent des perfectionnements; telles que 1°. la médecine oculaire et toutes les opérations que nécessitent les infirmités de la vue. 2°. La médecine auriculaire et la surdité qu'il traite par des procédés nouveaux confirmés par l'expérience. 3°. Il s'occupera aussi des traitemens des maladies chroniques particulières aux femmes dont il a acquis une profonde connaissance dans un grand hôpital de Paris uniquement destiné à leur traitement.

Le Dr. DUBOURG demeure rue de Chartres, No.—Hôtel des Etrangers, où il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. 5 janv—8,3ps.

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

RECU et à vendre par le soussigné, mousseline mousquitaires, ditto à carreaux, ditto à raies, ditto damassées, ditto unie à bordure; mousselines françaises pour robes, crêpe, blanc, rose, blue, jaune et cerise, chally blanc, ditto en couleurs assortis, échapes de gaze, ditto blonde et en crêpe, blonde brodée pour robes de bal, bas de soie blanc et noir, uni et brodé, bas de coton ditto toile cirée, gants, toile d'Irlande, toile de Paris, indienne rouge française, unie et croisée, percales brochées, gros de-naples noir, satin broché noir, vert, rouge, bleu, blanc, rose et jaune, satin blanc uni, gros-de-naples moiré blanc et noir, gros-de-naples noir figuré, courtepointes, couvertes 20-4 françaises, mousselines Suisses unies et brodées &c. &c. A. G. COCHRAN,
17 janv—1s No. 43 rue de Chartres.

$5 DE RECOMPENSE.

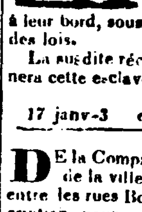

Est partie maronne la négresse nommée FELIZE, âgée d'environ 28 ans, taille élevée, visage rougeatre, ayant une coupure à gauche de la lèvre supérieure, une cicatrice à la gorge, du côté gauche, une diformité au poignet gauche. Les capitaines de navires, bateaux et autres embarcations, sont requis de ne point recevoir ladite négresse à leur bord, sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée, à quiconque ramènera cette esclave à sa maîtresse soussignée.
TOTOTE DESTRES,
17 janv-3 encoignure des rues Royale et Ursulines.

BUREAU

DE la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale.—Les livres de souscription, pour une seconde série d'Actions de ladite compagnie, seront ouverts à cet effet, jusqu'au premier février prochain, au bureau de la compagnie, tous les jours depuis 10 heures du matin, jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

Par ordre de la direction.
20 déc FLEURY GENERELLY, secrétaire.

BUREAU
De la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première Série d'Actions, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 janvier prochain, le 4ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été réquis; et les paiements déjà effectués:—Par ordre de la direction.
FLEURY GENERELLY,
22 déc Secrétaire.

Magasin des nouveautés de Paris,
En gros et en détail.

LE soussigné, rue de Chartres, No. 174, encoignure Jefferson, 35, vient de recevoir de Paris par la voie de New-York, un bel assortiment de cols en satin pour bal; et autres différents goûts, demisbas de soie différente couleurs, bretelles de gomme montée en argent et vermeil, assortiment de cannes en jonc, épées fortes, cannes à lances &c.

Fleurs artificielles pour coiffure de bal, ainsi que pour mariée, dernier genre.

Parfumerie surfine dans les meilleurs cosmetique et aussi frais que possible.

Pour dames, touffes à l'anglaise indéfrisables, et autres coiffures, surpeignes tour arais de chair, perruques de dame araies de chair, long cheveux, ditto à la ninon, nattes dit fausses queues, toute longeur.

Perruques pour homme, metatique toupet ditto et à crochet, peignes d'écaille et en ruffe de toute façon, brosses fines de toute genre &c.

Allant en France ce primptems il vendra au prix le plus modéré. Il prie les personnes qui sont à la campagne et qui ont contracté des engagements pour des apprentifs en coiffure de ne plus retarder à envoyer leurs sujets, s'ils ont quelques réclamations à lui faire pour le finis d'apprentissage. 16 janv GAULHIAC.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

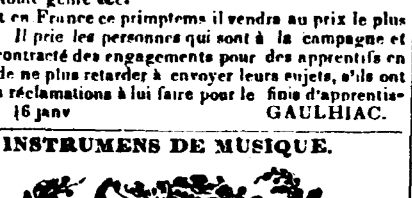

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il manufacture et répare tous les instrumens de musique généralement quelconque; il espère que le patronage qu'il reçut l'année passée des habitans de cette ville, lui sera continué, promettant de faire tous ses efforts pour le mériter de plus en plus.

Il répare les pianos, harpes, guitares, violons, violoncelles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pianos par contrats pour la saison et s'engage à se transporter partout jusqu'à 20 milles de la cité. Conditions:—Pour la ville, pour accorder, régler et mettre des cordes autant que le besoin l'exigera, dix piastres payables d'avance, et pour la campagne le prix sera moindre à proportion de la distance. Il offre à vendre un très-joli piano de 6 octaves, de dixième mains, Il achète et vend des pianos de seconde main, à commission. Son adresse rue Poydras No. 61, entre les rues Magasins et Camp. 10 jan

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim, Sauge, Marjolaine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.
Wm. SMITH, au magasin de graines,
rue de la Douane, No 85

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des droguistes ou des charcutiers. 12 déc

Ketchups et sauges pour le poisson.

LE soussigné vient de recevoir, et offre à vendre, par douzaine ou bouteille, un nouvel assortiment de sauces pour le poisson, aux tomates, aux noix et aux champignons, ainsi que la sauce excellente connue sous le nom d'essence d'anchoix et préparée par Harvey & Reading de Londres.

Le tout convenable pour le poisson, le gibier ou le beef steak, froid ou chaud, et aussi pour la soupe aux huitres et autres. Wm SMITH, au magasin de graines,
No. 85, rue de la Douane

N B Quelques douzaines de pobans d'un demi gallon et d'un quart de gallon de Picolilly ou cornichons mélangés préparés à Londres. Herbes pulvérisées pour soupe.
12 déc

LAFAYETTTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE
No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé,

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons vendre à bon marché. 23 juin—a

WHISKEY—50 barils, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Louisiana, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouvelle Levée, no 28 et 29

CIGARRES DE LA HAVANE..100 milliers cigarres de la Havane et Trabucos, récemment reçus par le brick Sarah, et à vendre par W G HEWES & co,
17 janv rue du Camp, no 45.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession de Henry Babcock,

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en et pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, samedi 30 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, les propiétés ci après décrites faisant partie de la succession de feu Henry Babcock, savoir: Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face au côté méridional de la rue de la Commune, entre les rues St Charles et de Camp, de 45 pieds 6 pouces 4 pouces 1 ligne, de face, sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et une ligne, sur la ligne qui separe ce terrain du terrain no 3, et 71 pieds 4 pouces, sur la ligne qui sépare ce terrain de celui de Mr. S. Mc Cutchon jusqu'à la profondeur de la muraille qui divise ce terrain de celui de McCutchon, où il se rétrécit d'environ 6 pouces et 2 lignes, ensuite, une autre profondeur de 35 pieds 9 pouces et 4 lignes jusqu'à la ligne du fond qui a 45 pieds et 2 lignes, (mesure américaine); ce morceau de terre comprend deux terrains sous les Nos. 1 et 2 d'après un plan de Joseph Pilié du 13 février 1830 annexé au folio 121 du régistre de G R Stringer, N. P. pour l'année 1830. Cette propriété appartient à la succession de Henry Babcock et à M. Charles Gardiner, et sera vendu du consentement de ce dernier. Messieurs Crane et Marsh, carossiers y tiennent maintenant leur atelier, et la louent à raison de $1800 par an; possession immédiate sera donnée. Elle est située au centre des affaires, et dans un endroit qui augmente tous les jours en valeur. Conditions, $5993 32-100, le 9 de mars 1835; $6405 63-100, le 9 de Mars 1836, et le reste à deux ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

N B. Cette propriété étant hypothéquée pour les deux sommes ci-dessus, les obligations seront affectées à cette hypothèque.

Aussi les esclaves suivans appartenant à la dite succession, savoir:

Henry, charretier, journalier et charpentier, âgé de 43 ans.

Phil, charretier, journalier et marchand, âgé de 22 ans.

Mead ou Wright, marchand et cuisinier, âgé de 37 ans;

Bill, charretier, journalier, marchand, domestique, palfrenier et maçon, âgé de 26 ans.

Jerry, charretier, journalier, charpentier et marchand, âgé de 21 ans.

Letty, marchande, domestique et blanchisseuse, âgée de 21 ans.

Ces esclaves ont été achetés à l'encan fait par ordre de Mr. Louis Bouligny et sont hypothéqués pour le prix d'achat, savoir, $6070 payable à 1 et 2 ans, du 15 avril 1834, hypothèque que la succession fera radier.

Conditions, 6 et 12 mois en billets endossés à satifaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Mr Jules Mosry, N. P aux frais des acquéreurs.

Aussi, Phœbe; cuisinière, âgée de 23 ans, avec son fils âgé de 1 an et Joe, bon charpentier.

Conditions. 6 et 12 mois comme les autres esclaves.
30 déc

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de premier district judiciaire. Je certifie par le présent, que le neuvième jour de décembre 1834, jugement a été entré en cette cour dans le procès de Marie Zerpa, femme de Juan Perès, contre Juan Perès, son mari, dans les mots et chiffres suivans: Marie Zerpa contre Juan Perès, son mari.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui; à la cour, M. Rousseau pour le demandeur, M. Ducros pour le défendeur, absent. La cour, après avoir entendu les témoignages produits par la demanderesse, et pleinement convaincue que les faits allégués dans la pétition sont vrais, particulièrement en ce qui concerne l'accusation d'adultère contre son mari; puisqu'il est prouvé qu'il vit en concubinage avec une autre femme, et qu'il a laissé son épouse dans un état d'abandon. C'est pourquoi elle ordonne et décrète que les liens du mariage entre la demanderesse et le défendeur sont brisés; et, comme par le rapport enrégistré du tarif de la paroisse St. Bernard; il parait que la propriété réelle et personnelle sequestrées par lui, et appartenant à la communauté. Le montant à la somme de quatorze cent piastres, il est de plus décrété que la dite propriété soit vendue, et que la moitié du produit soit donné à la demanderesse et l'autre moitié au défendeur, à la charge par ce dernier de payer les frais du procès.

Jugement rendu le 9 décembre 1834.
Signé, C. WATTS.
Signé le 17 décembre 1834.
Contresigné, Jno. L. LEWIS, greffier.

Jugement enrégistré dans le livre des arrêts de cour.

Les frais s'élèvent à la somme de soixante une piastres et 87 cents et demi, non compris les frais du shérif.

En foi de quoi, j'ai signé le présent, et y ai apposé le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17 Janvier, l'an de Notre Seigneur 1835, et la cinquante-neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

Montant du jugement
Montant des frais, $61. 87, 1-2
Jno. L. LEWIS,
19 janv—3 Députe Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—l'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que François Grandchamps, de la paroisse d'Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enrégistrée le second jour d'octobre, de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommés au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif, sus-dit le vingt-neuvième jour de septembre de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le quatre d'août de l'année 1834, dans l'affaire de François Grandchamps vs. John J Nartigue, no 7665 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit François Grandchamps s'est rendu acquéreur pour le prix de $3340.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire: Un certain lot de terre situé au coin des rues Ste Anne et Dauphine, mesurant soixante-trois pieds onze pouces et demi sur la rue Ste. Anne et trente pieds sur la rue Dauphine, y compris les bâtisses qui s'y trouvent.

Donné sous ma main et le sceau de la dite cour de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle-Orléans, ce 16 janvier 1835, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,
19 janv—3 F BUISSON, dép. greffier.

LE DOCTEUR CHARLES J. S. WILSON informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il s'est fixé à la Nouvelle-Orléans d'une manière permanente, dans l'intention d'y professer dans toutes les branches de la médecine. Il espère par son assiduité et ses talens mériter l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il prévient les personnes qui ne le connaissent pas, qu'il a fait ses études en médecine, à Dublin.

Il fera des visites en ville et à la campagne.

Il sera visible chez lui, rue de Chartres, no 8, (la maison dernièrement occupée par le Dr Cook,) depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, pendant la nuit chez Mde. Fox, rue de Chartres, no 147. 17 janv ☞

LE soussigné prévient ses anciennes connaissances et le public qu'il a pris une maison rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, No. 124, pour entreprendre toute sorte de commandes concernant son état, pour le dehors seulement: Il prend des pensionnaires à la semaine et au mois à des prix raisonables; il entreprend toutes sortes de commandes pour les soirées de bal, et autres. Il prévient les personnes qui voudraient lui donner quelques ordres de le prévenir deux jours d'avance, attendu que le marché ne fournit pas tous les jours les articles que l'on pourrait désirer.
3 janv—15 CHERI BEZY, traiteur.

Banque de l'Union de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 6 janv 1835.

CONFORMEMENT à la section 13 de la charte, les actionnaires sont prévenus qu'une élection de six directeurs doit avoir lieu, et qu'ils devront servir depuis le second lundi de février prochain, jusqu'au second lundi de février 1836. L'élection aura lieu à la banque, le 2 de février prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction,
7 janv J B PERRAULT, caissier.

$20 DE RECOMPENSE.

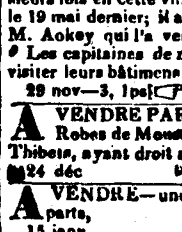

Seront payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 36, entre les rues Royale et Bourbon, ou fera loger dans une prison de quelqu'état, le mulâtre nommé TOM ou THOMAS, âgé d'environ 20 ans, domestique très intelligent, parlant anglais et français; sa taille est de 5 1-2 pieds au moins, teint très-brun, très vif et bien constitué: il a été vu plusieurs fois en cette ville depuis son absence, qui a eu lieu le 19 mai dernier; il appartenait à M. Shiff, et ensuite à M. Aokey qui l'a vendu au soussigné.

☞ Les capitaines de navires et steam-boats sont priés de visiter leurs bâtimens surtout au moment de leur départ.
29 nov—3, 1ps ☞ E. CARRABY.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S—1 Caisse Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chalys, et Thibets, ayant droit au drawback.
24 déc BORDERES FRERES.

A VENDRE—une maison et un terrain, rue des Remparts, ED GOTTSCHALK, courtier.
15 janv rue de Chartres, no 100,

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à midi, à la Bourse, le nègre nommé PIERRE, âgé de 26 ans, acclimaté et depuis plusieurs années dans le pays, il est bonne hache, et a toujours été employé dans une briqueterie—excellent sujet, et garanti contre les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en donnant un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, aux frais de l'acquéreur. 17 janv

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu le 23 janvier 1835, à midi précise, à la Bourse de Hewlett, les deux esclaves ci-après désignés; Jean Louis, âgé d'environ 40 ans, créole, nègre de champ et un peu domestique, ayant travaillé sur une sucrerie et briqueterie; Amélia, âgée d'environ 22 ans, depuis 6 ou 7 ans dans le pays, parlant anglais et français, un peu cuisinière et blanchisseuse. Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 janvier,

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mercredi 21 janvier, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans:

1. Moses, nègre américain, âgé d'environ 16 ans, propre aux champs

2. Charles, nègre américain, âgé d'environ 27 ans, s'étant absenté.

3. John, nègre américain, âgé d'environ 25 ans, s'enivrant quelquefois.

4. Joe, nègre américain, âgé d'environ 20 ans.

5. Léo, nègre créole, âge d'environ 20 ans,

6. Randal, nègre américain, âgé d'environ 26 ans.

7. Judith, sa femme, négresse américaine, un peu cuisinière, âgée d'environ 24 ans.

8. Mary, mulâtresse américaine, âgée d'environ 23 ans, un peu blanchisseuse.

9. Suky, négresse américaine, âgée d'environ 60 ans, ayant une plaie à la jambe.

10. Lucile, négresse africaine, âgée d'environ 60 ans, malade depuis très longtemps.

11. Aline, orpheline, âgée d'environ 5 ans.

12. Justine, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, s'énivrant quelquefois.

Conditions; comptant. Ces esclaves seront vendus sans réserve; cette vente est faite pour rendre compte à des héritiers qui ont une hypothèque privilégiée, et qui donneront une pleine et entière quittance et décharge aux acquéreurs.

Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 27 janvier à midi, à la Bourse de Hewlett, 1. Un lot de Terre, rue de l'Esplanade, entre les rues Moreau et Levée, ayant 45 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds de profondeur (mesure française) ensemble les bâtisses y existant. Il existe un hypothèque sur ledit lot de terre, en faveur de la Corporation pour la rente annuelle et perpétuelle de 6 pour cent sur la somme de $590; 1°. Lot de Terre situé rue Ste. Anne, entre la rue Royale et Condé; ayant 38 pieds à 1-2 poucés de face à la rue Ste, Anne, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) ensemble les batisses y existant, ledit lot de terre borné d'un côté par par la propriété de M. Prats et de l'autre côté par celle de M. Vinsca; 1°. Lot de Terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Condé et Levée, ayant 34 pieds 62 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur (mesure française.)

Conditions:—1 et 1 ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par C. Pollock, notaire public.

Les propriétés sus décrites sont avantageusement situées et méritent l'attention des acheteurs, surtout celle de la rue de l'Hôpital. La vente sera positive ayant lieu pour opérer un réglement de compte. 15 janv

PAR MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 16 février, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre du syndic des créanciers de Barthelemi Chauvin Delery, la négresse Fanny ou Frantley, d'environ 35 ans, bonne blanchisseuse et négresse de champ, ayant été marronne; depuis environ 12 ans dans le pays. Cette esclave est vendue, sans garantie de la part du syndic, des vices et maladies prévus par la loi, et des qualités annoncées ci dessus.

Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 janv

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Lundi, 26 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

Caroline, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et patissière, avec son enfant âgé d'un an.
Célestin, âgé de 17 ans, cocher.
Dorothée âgée de 17 ans, domestique de maison.
Edmond âgé de 17 ans, cocher et charretier.
Flore, âgée de 40 ans, négresse de champ.
Lizette, négresse âgée de 40 ans, propre à tout.

Conditions: un an de crédit, en billet endossée à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
15 janv—6.3ps

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3ps ☞ Doyen de la faculté.

ON a chargé hier, 15 janvier, sur le dray no 529, en débarquement du bateau à vapeur Gladiator, trois malles dont deux marqués J C, et une n'a pas de marque et, de plus, un matelat et couvertures roulés. Le drayman qui a chargé ces effets n'a plus paru. Une récompense honnête sera donnée à celui qui donnera des renseignemens sur les dits objets ou arrêtera le dray. 17 jan—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Louis Barthélemy Macarty, ayant acheté à une vente faite par les syndics des créanciers d'Antoine Louis Boimare la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 13e jour de janvier de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommés au nom de l'Etat de la Louisiane et la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La propriété fut vendue par les syndics susdits le 18eme jour de décembre de l'année 1834, en vertu d'un ordre de cette cour rendu le 14e de novembre 1834, dans l'affaire de A L Boimare contre ses créanciers, no 11.453 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Louis Barthélemy Macarty s'est rendu acquéreur pour le prix de $19. 600 payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire savoir:

Un terrain situé rue Royale entre les rues St. Louis et Toulouse, partie nord-ouest, ayant mesure française soixante dix huit pieds de profondeur, ensemble deux maisons à étage en briques avec façade en granit jusqu'au premier étage, et toutes dépendances, le tout tel qu'il se poursuit et se comporte, non encore achevé; borné du côté de la rue St. Louis par la propriété de Miranda aux droit de Pierre Roche, et du côté de la rue Toulouse par celle de Daunier, aux droits de William Nott.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et affixé le sceau de la dite cour ce 13e jour de janvier, de l'an de Notre Seigneur 1835.
20 janv—3 Jno. L. LEWIS, dép. gref.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,
Thos. Banks,
William McCawly,
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Mahon,
Thos Toby,
Maunsel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidation.
3 janv S H TURNER, secrétaire.

A VENDRE, 30 actions de la Presse à coton d'en haut. 16janv ED, GOTTSCHALK, courtier.